

FICHE DE DONNEES DE SECURITE



Conformément au Règlement CE No.1907/2006

Date de révision : 05/09/2016

ISOGAINE

N° Version : V3

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise :

1.1 Identificateur de produit :

Type de produit : Mélange

Nom commercial : ISOGAINE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisation déconseillées :

Utilisations identifiées pertinentes :

Utilisation de la substance/mélange : Protection des structures contre le feu-Correction acoustique

Utilisations déconseillées :

Pas d'information complémentaire disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Société : EURISOL

20 Avenue Eugène Gazeau

60300 Senlis

Téléphone : +33344541167

Adresse email : info@eurisol.net

1.4 Numéro d'appel d'urgence : ORFILA +33145425959



EURISOL 20 Avenue Eugène Gazeau 60300 Senlis Tél : 00 33 3 44 54 11 67 ; Fax. : 00 33 3 44 21 98 62

www.eurisol.net

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008

Irritation cutanée, catégorie 2

H335 : Peut irriter les voies respiratoires

H315 : Provoque une irritation cutanée

H318 : Provoque des lésions oculaires graves

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

Classification (67/548/CEE, 199/45/CE)

Irritant

R43 : peut entraîner une sensibilisation de la peau

R38 : Irritant pour la peau

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Irritant

Mentions de danger :

H335 : Peut irriter les voies respiratoires

H315 : Provoque une irritation cutanée

H318 : Provoque des lésions oculaires graves

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

Conseils de prudence :

Prévention :

P202 : Tenir hors portée des enfants

P261 : Eviter de respirer les poussières

FICHE DE DONNEES DE SECURITE



Conformément au Règlement CE No.1907/2006

Date de révision : 05/09/2016

ISOGAINE

N° Version : V3

P280 : porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Intervention :

P305+P351+P338 En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P302+P352+P333+P313 En cas de contact avec la peau, laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Stockage :

P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Elimination

P501 Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréés.

2.3 Autres dangers :

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique.

Ce mélange ne contient aucune substance qui serait considérées comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

SECTION 3 : Composition /informations sur les composants :

3.1 Substance

Non applicable



EURISOL 20 Avenue Eugène Gazeau 60300 Senlis Tél : 00 33 3 44 54 11 67 ; Fax. : 00 33 3 44 21 98 62

www.eurisol.net

FICHE DE DONNEES DE SECURITE



Conformément au Règlement CE No.1907/2006

Date de révision : 05/09/2016

ISOGAINE

N° Version : V3

3.2 Mélanges :

Mélange de fibres de laitier, qui satisfont au moins à une des conditions de la note Q du règlement 1272/2008/CE(CLP), de liants hydrauliques et d'huile minérale.

Nom chimique No CAS	Classification (567/548/CEE)	Classification (Règlement (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Ciment Portland, produits chimiques. 65997-15-1 266-043-4	Xi Cat 2 ; R38-R43 Lésion oculaires graves/irritation oculaire :1 Sensibilisation cutanée :1B	H335 : Peut irriter les voies respiratoires H315 : Provoque une irritation cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H317 : Peut provoquer une allergie cutanée	Inférieure à 25%
Substance avec limite d'exposition sur le lieu de travail			
Fibre de laitier CAS 65997-17-3			
Ciment Portland CAS 65997-15-1			

SECTION 4 : Premiers secours

Conseils généraux :	S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
En cas d'inhalation :	Amener la victime à l'air libre. Rincer la gorge et faire moucher pour évacuer la poussière.
En cas de contact avec la peau :	Laver doucement et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'allergie, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux :	Rincer abondamment à l'eau claire pendant ¼ d'heure et consulter éventuellement un médecin
En cas d'ingestion :	Sans objet



SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction :

Le produit est non inflammable et ne favorise pas la combustion d'autres produits

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Produits de combustion dangereux : sans objet

5.3 Conseils aux pompiers :

Sans objet

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : En cas de présence de beaucoup de poussière, utiliser les mêmes équipements de protection individuelle que ceux mentionnés au paragraphe 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Sans objet

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : ramasser et évacuer sans créer de poussière.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination

6.4 Référence à d'autres sections :

Equipements de protection individuel, voir section 8.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE



Conformément au Règlement CE No.1907/2006

Date de révision : 05/09/2016

ISOGAINE

N° Version : V3

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation

Sans danger : Ne pas inhaler les poussières. Eviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir section 8)

Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Indication pour la protection

contre l'incendie et l'explosion : sans objet.

Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité de stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités :

Conserver dans l'emballage d'origine. Conserver dans un endroit à l'abri des intempéries.

Matières incompatibles : Aucune

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Utilisation(s) particulière(s) : donnée non disponible

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/ Protection individuelle :

8.1 Paramètres de contrôle :



EURISOL 20 Avenue Eugène Gazeau 60300 Senlis Tél : 00 33 3 44 54 11 67 ; Fax. : 00 33 3 44 21 98 62

www.eurisol.net

FICHE DE DONNEES DE SECURITE



Conformément au Règlement CE No.1907/2006

Date de révision : 05/09/2016

ISOGAINE

N° Version : V3

Composants avec valeurs limites d'exposition :

Composant	No CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	de	Base
Fibres de laitier	65997-17-3	VLEP (mg/m3) indicative	1 fibre/ml	en	FR VLE
Ciment Portland	65997-15-1	VLEP (mg/m3)	10 mg/m ³		FR VLE

8.2 Contrôles de l'exposition :

Equipements de protection individuelle :

Protection des yeux :

Lunettes de sécurité avec protection latérales

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Protection des mains :

des gants résistants aux produits chimiques, imperméables (norme EN374) doivent être portés en manipulant les produits chimiques.

Recommandé :

Gants en caoutchouc butyle/nitrile.

Les gants souillés devront être retirés.

Protection de la peau et du corps

Tenue de protection étanche à la poussière ;

Vêtements de protection (exemple : chaussure de sécurité selon ISO 20345, vêtement de travail amples à manches longues fermées, pantalon long).

Protection respiratoire :

Le port d'un masque de type P1 est recommandé.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux :

Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE



Conformément au Règlement CE No.1907/2006

Date de révision : 05/09/2016

ISOGAINE

N° Version : V3

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Etat physique : Solide

Forme : Laine minérale de laitier de texture homogène enrobé par un liant hydraulique

Couleur : Grège

Odeur : sans

Point d'éclair : Incombustible

Température d'inflammation : non inflammable

Caractéristiques d'explosivité : non explosible

Masse volumique : environ 250 kg/m³

Solubilité : non soluble ni dans l'eau ni dans les solvants

9.2 Autres informations :

Données non disponibles.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité :

Jusqu'à 800°C

10.3 Possibilité des réactions dangereuses :

Stable dans les conditions recommandées de stockage



FICHE DE DONNEES DE SECURITE



Conformément au Règlement CE No.1907/2006

Date de révision : 05/09/2016

ISOGAINE

N° Version : V3

10.4 Conditions à éviter :

Données non disponibles

10.5 Matières incompatibles

Non concerné

10.6 Produits de décomposition dangereux

Non concerné

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë :

Non concerné

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Risque de démangeaison passagère ou de rougeur disparaissant au bout de quelques jours. Exceptionnellement, risque d'allergie.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Risque de picotement passager ou inflammation

Les poussières peuvent provoquer une légère irritation des muqueuses oculaires par effet mécanique

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Non classé



FICHE DE DONNEES DE SECURITE



Conformément au Règlement CE No.1907/2006

Date de révision : 05/09/2016

ISOGAINE

N° Version : V3

Cancérogénicité

Non classé (Fibres pour lesquelles le classement cancérogène ne doit s'appliquer aux termes de la note Q de la directive 97/69/CE et du règlement REACH (1272/2008). La demi vie par instillation intra trachéale des fibres ($L > 20\mu\text{m}$) est inférieure à 40 jours (résultats obtenus conforme au protocole européen))

Toxicité pour la reproduction

Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Non classé

Danger par aspiration

Non classé

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Ecologie-général

Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Fibres de laitier	
CL50 poisson	≤ 1000 mg/l (Brachydanio rerio, 96h) (OCDE 203)
CE50 Daphnia	≤ 1000 mg/l (Daphnia magna, 48h)(OCDE 202)
CE50 autres organismes aquatiques	≤ 1000 mg/l (Pseudokirchnerella, 72 h)(OCDE 203)

12.2 Persistance et dégradabilité

Non facilement biodégradable



FICHE DE DONNEES DE SECURITE



Conformément au Règlement CE No.1907/2006

Date de révision : 05/09/2016

ISOGAINE

N° Version : V3

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non potentiellement bioaccumulable

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'est pas mobile dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Les fibres de laitier ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthode de traitement des déchets

Éliminer conformément aux prescriptions locales applicables

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation EU :

La directive européenne 97/69/CE et le règlement CE 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges ne classe pas les fibres de laitier comme cancérigènes, si elles répondent à la note Q de cette directive ou de ce règlement.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE



Conformément au Règlement CE No.1907/2006

Date de révision : 05/09/2016

ISOGAINE

N° Version : V3

Directives nationales :

Pas d'informations complémentaires disponibles.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Pas de données disponibles.

SECTION 16 : Autres informations

Autres informations :

les fibres de laitier sont exonérées du classement cancérigène selon la directive 97/69/CE transposée en droit français par l'arrêté du 28 Août 1998 et le règlement(CE) 1272/2008 si elles remplissent l'un des critères de la note Q de ces textes. L'ensemble des fibres utilisées par EURISOL sont non classées et certifiées EUCEB.

L'EUCEB, European Certification Board of Mineral Wool products (www.euceb.org) est une initiative volontaire de l'industrie des laines minérales. L'EUCEB certifie que les produits sont fabriqués avec des laines conformes à la note Q de la directive européenne 97/69/CE et du règlement 1272/2008. L'EUCEB garantit que les tests d'exonération ont été exécutés dans le respect des protocoles européens, que les industriels ont mis en place des procédures de contrôle lors de la fabrication des produits, que des tierces parties contrôlent et valident les résultats.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date d'édition.

Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Source de données :

FDS fournisseurs.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE



Conformément au Règlement CE No.1907/2006

Date de révision : 05/09/2016

ISOGAINE

N° Version : V3



EURISOL 20 Avenue Eugène Gazeau 60300 Senlis Tél : 00 33 3 44 54 11 67 ; Fax. : 00 33 3 44 21 98 62